



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20181001-BUR-AG-18-080-  
DE  
Date de réception préfecture : 03/12/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2018*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : PRESTATION D'EXTERNALISATION DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CAB**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO. Mesdames Serena BATTESTINI, Françoise VESPERINI.

**ABSENTS** : Messieurs Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : PRESTATION D'EXTERNALISATION DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CAB**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris ente 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'attribuer le marché correspondant à l'entreprise AGS ARCHIVAGE CORSE, sise à Lieu-dit « les Chênes » - Valrose, 384 route des Platanes, 202090 BORGIO (RCS 801 730 615) : FR88379938905, pour les montants indiqués ci-dessous ;

**APPROUVE**

- Le devis relatif à la prise en charge d'archives pour conservation externalisée d'un montant forfaitaire de 13 902,40€ HT
- Le devis relatif à la conservation sécurisée mensuelle des archives pour un montant mensuel de 753,92€ HT
- Le devis relatif à la consultation et livraison d'archive pour un montant unitaire de 20,90€ HT

Bureau du 1<sup>er</sup> octobre 2018

**OBJET : PRESTATION D'EXTERNALISATION DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CAB**

**AUTORISE**

Le Président à signer les devis correspondants et tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**François TATTI**